

TFP - AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

Préparer l'examen en vue d'obtenir le diplôme

Public : Toute personne souhaitant travailler dans la Sécurité Privée

Durée :

CQP APS : 175 heures (25 jours)

Examen : 7 heures

12 participants maximum

Prérequis :

- Savoir lire, écrire et compter (une évaluation écrite est proposée lors de l'inscription. L'organisme de formation motivera son refus, le cas échéant.)
- Etre titulaire de l'autorisation préalable délivrée par le CNAPS

Objectifs :

- Savoir mettre en application l'ensemble des objectifs définis dans les différents modules

Pédagogie :

- Alternance d'exposés théoriques, de cas pratiques, de jeux de rôles et de travaux en groupe
- A la fin de chaque module, le formateur validera les acquis par un examen blanc
- Remise d'un livre reprenant tout le programme (Edition ICONNE GRAPHIC)

Matériel pédagogique :

Voir ci-dessous

Responsable Pédagogique :

Lieu - Dates - Tarifs :

Nous consulter

PROGRAMME

UV1 - Module « Environnement juridique » - 21 heures

- Connaître le livre VI du Code de la Sécurité Intérieure - partie législative et réglementaire
- Connaître les dispositions utiles du Code Pénal
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche
- Respecter le code de déontologie

UV2 - Module « Secourisme » - 14 heures

- Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident de travail
- Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

UV3 - Module « Gestion de conflits » - 14 heures

- Etre capable d'analyser les comportements conflictuels
- Etre capable de résoudre un conflit

UV4 - Module « Stratégique » - 8 heures

- Savoir transmettre les consignes
- Réaliser une remontée d'informations

UV5 - Module « Prévention des risques d'incendie » - 7 heures

- Initiation au risque incendie

UV6 - Module « Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier » - 7 heures

- Application de l'art. 73 du Code de Procédure Pénale
- Application de l'art. 73 du Code de Procédure Pénale dans le cadre des missions de l'APS.

UV7 - Module « Sensibilisation aux risques terroristes » - 13 heures

- Définir les menaces terroristes
- Prévenir les actes terroristes
- Réagir face à un acte terroriste
- Secourir lors d'un acte terroriste

UV8 - Module « Professionnel » - 45 heures

- Appliquer les techniques d'informations et de communication
- Savoir transmettre les consignes et les informations
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS
- Savoir contrôler les accès
- Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité
- Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes

Matériel pédagogique à disposition :

UV9 - Module « Palpation de sécurité et inspection visuelle des bagages » - 7 heures

- Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages

UV10 - Module « Surveillance par moyens électroniques de sécurité » - 7 heures

- Systèmes de télésurveillance et de vidéo-protection

UV11 - Module « Gestion des risques » - 11 heures

- Maîtriser la gestion des alarmes
- Protéger le travailleur isolé
- Sensibilisation au risque électrique

UV12 - Module « Évènementiel spécifique » - 7 heures

- Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation
- Identifier les acteurs d'un événement
- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements

UV13 - Module « Gestion des situations conflictuelles dégradées » - 7 heures

- Le stress
- Réagir face à une agressivité
- Les fondamentaux de l'intervention de l'agent de prévention et de sécurité

UV14 - Module « Industriel spécifique » - 7 heures

- Evaluer les risques professionnels
- Situer le risque industriel majeur au seuil des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Adapter le rôle et les missions d'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques
- Etre capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux

EVALUATION - Examen - 1 jour - 7 heures

- QCU (Questionnaire à choix unique)
- Evaluation pratique